

**STELMINE CANADA LTÉE
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
AUX 31 JUILLET 2010 ET 2009**

**STELMINE CANADA LTD.
FINANCIAL STATEMENTS
AS AT JULY 31, 2010 AND 2009**

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
Bilans	2
Frais d'exploration reportés	3
Résultats et résultat étendu	4
Déficit	5
Surplus d'apport et bons de souscription	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-28

Table of contents

Auditors' report
Balance sheets
Deferred exploration expenses
Earnings and comprehensive income
Deficit
Contributed surplus and warrants
Cash flows
Notes to financial statements



Brunet Roy Dubé
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
STELMINE CANADA LTÉE

Nous avons vérifié les bilans de **STELMINE CANADA LTÉE** au 31 juillet 2010 et 2009 et les états des résultats et résultat étendu, du déficit, du surplus d'apport et bons de souscription, des frais d'exploration reportés et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 juillet 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Brunet Roy Dubé, CA*¹

Comptables agréés

Montréal,
le 11 novembre 2010

CA auditeur permis n° 17562

7100, Jean-Talon Est, bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec
H1M 3S3

BRUNET ROY DUBÉ
Comptables agréés
SENCRL

AUDITORS' REPORT

To the shareholders of
STELMINE CANADA LTD.

We have audited the balance sheets of **STELMINE CANADA LTD.** as at July 31, 2010 and 2009, and the statements of earnings and comprehensive income, deficit, contributed surplus and warrants, deferred exploration expenses and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at July 31, 2010 and 2009 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

*Brunet Roy Dubé, CA*¹

Chartered Accountants

Montreal
November 11, 2010

CA auditor permit No. 17562

Téléphone: (514) 255-1001
Télécopieur: (514) 255-1002
Courriel: info@brd-ca.com

BILANS AU 31 JUILLET	2010	2009	BALANCE SHEETS AS AT JULY 31
	\$	\$	
ACTIF			ASSETS
ACTIF À COURT TERME			CURRENT ASSETS
Encaisse	15 147	279 912	Cash
Souscriptions à recevoir	-	20 000	Subscriptions receivables
Taxes à recevoir	20 860	14 727	Taxes receivable
Autres débiteurs	-	4 722	Other receivables
Frais payés d'avance	9 182	12 942	Prepaid expenses
	45 189	332 303	
ENCAISSE RÉSERVÉE À L'EXPLORATION	314	-	CASH RESERVED FOR EXPLORATION
AVANCES À UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE (NOTE 16)	69 383	85 583	ADVANCE TO A RELATED COMPANY (NOTE 16)
AVANCES SUR TRAVAUX D'EXPLORATION À UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE (NOTE 16)	-	95 153	ADVANCE ON EXPLORATION EXPENSES TO A RELATED COMPANY (NOTE 16)
PROPRIÉTÉS MINIÈRES (NOTE 6)	804 773	672 812	MINING PROPERTIES (NOTE 6)
FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (NOTE 7)	679 712	454 966	DEFERRED EXPLORATION EXPENSES (NOTE 7)
	1 599 371	1 640 817	
PASSIF			LIABILITIES
PASSIF À COURT TERME			CURRENT LIABILITIES
Créditeurs et frais courus	125 780	118 215	Accounts payable and accrued liabilities
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS FUTURS (NOTE 11)	369 200	300 700	FUTURE INCOME AND MINING (NOTE 11)
	494 980	418 915	
CAPITAUX PROPRES			SHAREHOLDERS' EQUITY
Capital-actions (note 8)	2 328 392	2 051 954	Capital stock (Note 8)
Bons de souscription	300 812	478 556	Warrants
Surplus d'apport	1 041 512	391 214	Contributed surplus
Déficit	(2 566 325)	(1 699 822)	Deficit
	1 104 391	1 221 902	
	1 599 371	1 640 817	

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ON BEHALF OF THE BOARD,

(s) Michel Lemay _____, Administrateur – President

(s) Jacques Trottier _____, Administrateur – Director

FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET	2010	2009	DEFERRED EXPLORATION EXPENSES YEARS ENDED JULY 31
	\$	\$	
Géologie	111 780	31 100	Geology
Échantillonnage	17 173	-	Sampling
Soutien technique et évaluation	30 900	138 871	Valuation and technical support
Frais généraux d'exploration	100 697	144 611	General exploration expenses
Gestion des travaux	<u>32 088</u>	<u>47 750</u>	Work management
Augmentation des frais d'exploration reportés	292 638	362 332	Increase in deferred exploration expenses
Radiation de frais d'exploration reportés à la suite d'abandon de propriétés minières	(67 892)	-	Write-off of deferred exploration expenses following the abandonment of mining properties
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>454 966</u>	<u>92 634</u>	BALANCE, BEGINNING OF YEAR
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>679 712</u>	<u>454 966</u>	BALANCE, END OF YEAR

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET	2010 \$	2009 \$	EARNINGS AND COMPREHENSIVE INCOME YEARS ENDED JULY 31
REVENUS D'INTÉRÊTS	-	8 238	INTEREST REVENUE
FRAIS D'ADMINISTRATION			ADMINISTRATIVE EXPENSES
Honoraires des consultants	118 227	95 220	Consultant fees
Honoraires professionnels	105 105	108 968	Professional fees
Radiation de propriétés minières	161 132	-	Write-off of mining properties
Radiation de frais d'exploration reportés	67 892	-	Write-off of deferred exploration expenses
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	24 449	21 593	Registration, listing fees and shareholders' information
Frais généraux d'administration	99 791	97 133	General administrative expenses
Rémunération à base d'actions	141 661	239 150	Stock-based compensation
	<u>718 257</u>	<u>562 064</u>	
PERTE AVANT IMPÔTS	<u>718 257</u>	<u>553 826</u>	LOSS BEFORE INCOME TAXES
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs (note 11)	68 500	173 900	Future income and mining taxes (Note 11)
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	<u>786 757</u>	<u>727 726</u>	NET LOSS AND COMPREHENSIVE INCOME
PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION	<u>0,049</u>	<u>0,066</u>	BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	<u>15 912 264</u>	<u>10 987 697</u>	WEIGHTED AVERAGE NUMBER OF SHARES OUTSTANDING

DÉFICIT EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET	2010	2009	DEFICIT YEARS ENDED JULY 31
	\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 699 822	972 096	BALANCE, BEGINNING OF YEAR
Perte nette	786 757	727 726	Net loss
Frais d'émission d'actions	<u>79 746</u>	<u>-</u>	Share issuance expenses
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 566 325</u>	<u>1 699 822</u>	BALANCE, END OF YEAR

SURPLUS D'APPORT ET BONS DE SOUSCRIPTION EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET	2010	2009	CONTRIBUTED SURPLUS AND WARRANTS YEARS ENDED JULY 31
	\$	\$	
SURPLUS D'APPORT			CONTRIBUTED SURPLUS
Solde au début de l'exercice	391 214	152 064	Balance, beginning of year
Options octroyées dans le cadre du régime durant l'exercice	141 661	239 150	Options granted under the plan during the year
Bons de souscription émis aux courtiers	30 081	-	Warrants issued to brokers
Bons de souscription échus	478 556	-	Warrants expired
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 041 512</u>	<u>391 214</u>	Balance, end of year
 BONS DE SOUSCRIPTION			 WARRANTS
Solde au début de l'exercice	478 556	312 870	Balance, beginning of year
Bons de souscription émis	300 812	165 686	Warrants granted
Bons de souscription échus	<u>(478 556)</u>	-	Warrants expired
Solde à la fin de l'exercice	<u>300 812</u>	<u>478 556</u>	Balance, end of year

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICES TERMINÉS LES 31 JUILLET	2010	2009	CASH FLOWS YEARS ENDED JULY 31
	\$	\$	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			OPERATING ACTIVITIES
Perte nette	(786 757)	(727 726)	Net loss
Ajustements pour :			Adjustments for :
Radiation de propriétés minières	161 132	-	Write-off of mining properties
Radiation de frais d'exploration reportés	67 892	-	Write-off of deferred exploration expenses
Rémunération à base d'actions	141 661	239 150	Stock-based compensation
Impôts sur les bénéficiaires et impôts miniers futurs	68 500	173 900	Future income and mining taxes
	<u>(347 572)</u>	<u>(314 676)</u>	
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 10)	29 914	(19 924)	Net change in non-cash working capital items (Note 10)
	<u>(317 658)</u>	<u>(334 600)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			INVESTING ACTIVITIES
Variation de l'encaisse réservée à l'exploration	(314)	-	Variation of cash reserved for exploration
Diminution (Augmentation) des avances à une société apparentée	16 200	(85 583)	Decrease (Increase) on advance to a related company
Diminution des avances sur travaux d'exploration à une société apparentée	95 153	74 159	Decrease on advance on exploration expenses to a related company
Encaissement de dépôts à terme	-	700 000	Inflows from term deposits
Acquisition de propriétés minières	(115 843)	(146 892)	Acquisition of mining properties
Augmentation des frais d'exploration reportés	(292 638)	(362 332)	Increase in deferred exploration expenses
	<u>(297 442)</u>	<u>179 352</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			FINANCING ACTIVITIES
Émission de capital-actions et de bons de souscription	400 000	325 000	Capital stock and warrants issued
Émission de bons de souscription aux courtiers	30 081	-	Warrants issued to brokers
Frais d'émission d'actions	(79 746)	-	Share issuance expenses
	<u>350 335</u>	<u>325 000</u>	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(264 765)	169 752	CHANGE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>279 912</u>	<u>110 160</u>	CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF YEAR
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>15 147</u>	<u>279 912</u>	CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF YEAR
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 10)			Additional cash flow information (Note 10)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerais économiquement récupérables.

2. HYPOTHÈSE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon la convention de la continuité de l'exploitation qui suppose la réalisation des éléments d'actif et le règlement des éléments de passif dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus et de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 juillet 2010, la Société a un déficit de 2 566 325 \$ (1 699 822 \$ en 2009). Ces conditions soulèvent donc un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds. La réalisation de cet objectif ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Les états financiers ne comportent aucun redressement ni reclassement d'éléments d'actif et de passif qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société se montrait incapable de poursuivre ses activités. La Société devra obtenir des fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi par le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES**Récentes modifications comptables**

Durant l'exercice, la Société a adopté les conventions comptables suivantes telles que décrites dans le Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés).

1. INCORPORATION AND NATURE OF ACTIVITIES

The Company was incorporated under the Canada Business Corporations Act. Its activities include the acquisition, exploration, production, development and, where possible, the operating of mining properties. The Company has not yet determined whether these properties contain ore reserves that are economically recoverable.

2. GOING CONCERN ASSUMPTION

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles on a going concern basis, which presumes the realization of assets and discharge of liabilities in the normal course of business for the foreseeable future.

Given that the Company has not yet determined whether its mining properties contain mineral deposits that are economically recoverable, the Company did not generate income and cash flow from its operations until now. As at July 31, 2010, the Company has a deficit of \$ 2,566,325 (\$1,699,822 in 2009). These conditions raise significant doubt regarding the Company's ability to continue as a going concern.

The Company's ability to continue as a going concern is dependent upon raising additional funds. The outcome of this matter cannot be predicted at this time. These financial statements do not include any adjustment to the amounts and classification of assets and liabilities, which might be necessary should the Company be unable to continue its operations. The Company will need to obtain periodically new funds to pursue its operations and in spite of the obtaining of funds in the past, there is no guarantee of success for the future.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES**Recent accounting changes**

During the year, the Company adopted the following accounting policies, as described in the CICA (Canadian Institute of Chartered Accountants) Handbook.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

3. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Informations sur les instruments financiers

En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a modifié le chapitre 3862, «Instruments financiers-informations à fournir» afin d'introduire de nouvelles exigences en matière d'informations financières à fournir.

Les nouvelles exigences de divulgation se rapportent surtout à des mesures de la juste valeur des instruments financiers (hiérarchie à trois niveaux), y compris la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations ainsi qu'à l'exposition de l'entité au risque de liquidité.

Les modifications apportées à ce chapitre s'appliquent aux états financiers annuels relatifs aux exercices clos après septembre 2009. La Société a adopté la modification au chapitre 3862 au cours de l'exercice et l'adoption de celle-ci n'a aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Harmonisation des normes canadiennes et internationales

En février 2008, le CNC a confirmé que les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les IFRS avec prise d'effet au cours de l'année civile 2011. Le basculement vers les IFRS sera exigé, pour la Société, pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er août 2011. Par conséquent, la Société prévoit que les états financiers intermédiaires pour la période de trois mois terminée le 31 octobre 2011 et les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 juillet 2012 seront les premiers qu'elle présentera conformément aux IFRS. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais il y a d'importantes différences quant aux exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir.

3. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments - Fair value measurement

In June 2009, the Canadian Institute of Chartered Accountants amended section 3862, "Financial Instruments-Disclosures". This section has been amended to introduce new financial disclosure requirements.

The new disclosure requirements relate particularly to fair value measurements of financial instruments (three-level hierarchy) used in those measurements and entity exposure to liquidity risk.

The amendments to this section apply to annual financial statements relating to fiscal years ended after September, 2009. The Company adopted the amendment of section 3862 during the year and there is no impact on the financial statements regarding the adoption of this standard.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES

Harmonization of Canadian and international standards

In February 2008, the AcSB confirmed that Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) for publicly accountable enterprises will be converged with IFRS effective in calendar year 2011. The conversion to IFRS will be required, for the Company, for interim and annual financial statements beginning on August 1, 2011. Accordingly, the Company expects that its first interim financial statements presented in accordance with IFRS will be for the three month period ended October 31, 2011, and its first annual financial statements presented in accordance with IFRS will be for the year ended July 31, 2012. IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are significant differences in recognition, measurement and disclosure requirements.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

La liste qui suit répertorie les principaux domaines où les modifications de conventions comptables devraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société. Cette liste ne devrait pas être considérée comme liste exhaustive des modifications qui découleront de la conversion aux IFRS. Elle vise à mettre en relief les domaines que la Société juge les plus importants; toutefois, l'analyse des modifications n'est pas terminée et le choix de conventions comptables en vertu des IFRS, le cas échéant, n'a pas été arrêté. Les organismes de réglementation qui promulguent les PCGR du Canada et les IFRS mènent d'importants projets sur une base continue, lesquels pourraient avoir une incidence sur les différences finales entre les PCGR du Canada et les IFRS dépendront également des circonstances particulières qui prévaudront durant cette période de temps. La liste qui suit porte sur les normes qui existent en fonction des actuels PCGR du Canada et IFRS. Pour le moment, la Société n'est toutefois pas en mesure de quantifier de façon fiable l'incidence prévue de ces différences sur ses états financiers. Les normes sont les suivantes:

- a) Immobilisations corporelles (IAS 16);
- b) Dépréciation d'actifs (IAS 36);
- c) Exploration et évaluation des ressources minérales (IFRS 6);
- d) Paiement fondé sur des actions (IFRS 2).

De plus, l'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit:

- a) Des exemptions possibles à certains aspects spécifiques de certains IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture de la Société; et
- b) Des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES (continued)

Set out below are the main areas where changes in accounting policies are expected to have a significant impact on the Company's financial statements. The list below should not be regarded as a complete list of changes that will result from transition to the IFRS. It is intended to highlight areas that the Company believes to be the most significant; however, analysis of change is still in process and the selection of accounting policies where choices are available under IFRS has not been completed. We note that the regulatory bodies that promulgate the Canadian GAAP and the IFRS have significant ongoing projects that could affect the ultimate differences between Canadian GAAP and IFRS and their impact on the Company's financial statements in future years. The future impacts of the IFRS will also depend on particular circumstances prevailing in those years. The standards listed below are those existing based on current differences on its financial statements. They are as follows:

- a) Property, plant and equipment (IAS 16);
- b) Impairment of assets (IAS 36);
- c) Exploration for and evaluation of mineral resources (IFRS 6);
- d) Share-based payments (IFRS 2).

Furthermore, IFRS 1 provides guidance to entities on the general approach to be taken when first adopting IFRS. The underlying principle of IFRS 1 is retrospective application of IFRS standards in force at the date an entity first reports using IFRS. IFRS 1 acknowledges that full retrospective application may not be practical or appropriate in all situations and prescribes:

- a) Optional exemptions from specific aspects of certain IFRS standards in the preparation of the Company's opening balance sheet; and
- b) Mandatory exceptions to retrospective application of certain IFRS standards.

4. CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

De plus, afin de s'assurer que les états financiers contiennent de l'information de haute qualité qui est transparente aux utilisateurs, IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence aux IFRS. La Société analyse les divers choix de conventions comptables et mettra en œuvre celles qu'elle jugera les plus appropriées à sa situation. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence financière totale de l'adoption des IFRS 1 sur ses états financiers.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et les éléments présentés dans les notes afférentes.

Les éléments les plus importants nécessitant l'utilisation d'estimations de la direction et d'hypothèses sont relatifs à la valeur recouvrable des actifs miniers, à la rémunération à base d'actions, aux bons de souscription et à la provision d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs. Ces estimations et hypothèses ont été formulées par la direction à l'aide d'un jugement éclairé, en fonction des renseignements géologiques les plus récents et de ses lignes de conduite ainsi que des hypothèses à l'égard des affaires futures, de la conjoncture des marchés financiers et de la conjoncture économique future.

Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées pour la préparation des présents états financiers et ces écarts pourraient être importants.

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

4. FUTURE ACCOUNTING POLICIES (continued)

Additionally, to ensure financial statements contain high quality information that is transparent to users, IFRS 1 contains disclosure requirements to highlight changes made to financial statement items due to the transition to IFRS. The Company is analyzing the various accounting policy choices available and will implement those determined to be most appropriate in the Company's circumstances. The Company has not yet determined the aggregate financial impact of adopting IFRS 1 on its financial statements.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements were prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies:

USE OF ESTIMATES

The preparation of these financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and disclosures in the notes thereto.

The most significant items requiring the use of management estimates and valuation assumptions are related to the recoverable value of mining assets, stock-based compensation, warrants and future income and mining taxes provision. These estimates and valuation assumptions were made by management using careful judgment, based on the most current geological information available and its planned course of action, as well as assumptions about future business, economic and capital market conditions.

Actual results could differ from estimates used in preparing these financial statements and such differences could be material.

BASIS OF PRESENTATION

The financial statements are prepared using the historical cost method, except for certain financial instruments that are recognized at fair value. No information on fair value is presented when the carrying amount corresponds to a reasonable approximation of the fair value.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009**5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

(suite)

CONSTATATION DES REVENUS

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société applique le chapitre 3870 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés portant sur la rémunération à base d'actions. Ainsi, le coût des options octroyées aux dirigeants, aux administrateurs et aux consultants est comptabilisé aux résultats à titre de charge de rémunération, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions.

JUSTE VALEUR DES BONS DE SOUSCRIPTION

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant la méthode de la valeur résiduelle pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice.

La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode reprend le même calcul que la perte par action, mais le dénominateur comprend en plus les actions ordinaires potentielles provenant des bons de souscription et des options avec référence à la moyenne boursière de l'action au cours de l'exercice. La perte diluée par action est égale à la perte de base par action si l'effet des bons de souscription et des options est anti-dilutif.

FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les frais relatifs à l'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

REVENUE RECOGNITION

Investment transactions are accounted for according to transaction date and resulting revenues are recognized using the accrual basis. Interest income is accrued based on the number of days the investment is held during the period.

STOCK-BASED COMPENSATION

The Company applies Section 3870 of the CICA Handbook related to stock-based compensation. The cost of options granted to officers, directors and consultants is accounted for as compensation cost under operations using the fair value-based method. The fair value of stock options at the grant date is determined according to the Black-Scholes options pricing model. Compensation expense is recognized over the vesting period of the stock options.

FAIR VALUE OF WARRANTS

Proceeds from the issue of units are allocated to the shares and warrants issued according to their relative fair value using the residual method to determine the fair value of warrants issued.

BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE

Loss per share has been calculated using the weighted average number of shares outstanding during the year.

Diluted loss per share is calculated according to the treasury method. This method is determined on the same basis as loss per share, but the denominator also includes potential shares from warrants and options with reference to average quoted market price of the share during the year. The diluted loss is equal to basic loss if the effect of warrants and options is anti-dilutive.

SHARE ISSUANCE EXPENSES

Share issuance expenses are recorded as an increase of the deficit in the year in which the shares are issued.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

ENCAISSE RÉSERVÉE À L'EXPLORATION

L'encaisse réservée à l'exploration représente des fonds devant être consacrés à l'exploration de propriétés minières et ceci en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre des placements privés accréditifs.

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur de ces propriétés, diminution faite des crédits d'impôts et des droits miniers remboursés relatifs à ces frais sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement inscrits aux propriétés minières et aux frais reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerais probables et prouvées. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition et d'exploration ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

La direction de la Société revoit régulièrement la valeur comptable des actifs aux fins de dévaluation. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

CONVENTION D'OPTIONS SUR DES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

À l'occasion, la Société acquiert ou cède des propriétés minières conformément aux modalités de conventions d'options. Comme les options peuvent être exercées selon le bon vouloir de leur titulaire, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements relatifs aux options sont comptabilisés à titre de coûts ou d'encaissements découlant de propriétés minières lorsque ces paiements sont faits ou reçus.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

CASH AND CASH EQUIVALENTS

Cash and cash equivalents consist of cash on hand and balances with bank and all highly liquid short-term investments with original maturities of three months or less at the acquisition date.

CASH RESERVED FOR EXPLORATION

Cash reserved for exploration represents funds to be spent on exploration and mining properties by virtue of the fiscal restrictions imposed under the flow-through private financings.

MINING PROPERTIES AND DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

Mining properties are recorded at cost. Exploration and development costs reduced by tax credits and mining rights related to these expenses, are deferred. When a decision is made to bring an orebody into production, the costs related to the orebody, recorded under mining properties and deferred expenses, are transferred to fixed assets; they will then be amortized, based on the units of production of the year and the probable and proven ore reserves. If it is determined that capitalized acquisition and exploration costs are not recoverable over the estimated economic life of the property, or if the project is abandoned, the project is written down to its net realizable value.

The Company's management reviews the carrying values of assets on a regular basis to determine whether any write-downs are necessary. The recoverability of amounts recorded for mining properties and deferred exploration expenses depends on the discovery of economically recoverable reserves, confirmation of the Company's interest in the mining claims, the ability of the Company to obtain the necessary financing to complete the development, and future profitable production or proceeds from the disposition thereof. The amounts shown for mining properties and deferred exploration expenses do not necessarily represent present-time or future values.

MINING PROPERTIES OPTIONS AGREEMENTS

From time to time, the Company may acquire or dispose of mining properties pursuant to the terms of options agreements. Due to the fact that options are exercisable entirely at the discretion of the optionee, the amounts payable or receivable are not recorded. Option payments are recorded as mining property costs or recoveries when the payments are made or received.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERES FUTURS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice, qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

ACTIONS ACCRÉDITIVES

Les actions émises suite à un financement par actions accréditatives sont comptabilisées à leur prix de vente. En vertu des lois fiscales, la Société renonce aux déductions à titre de dépenses de ressources liées aux activités d'exploration et financées par des actions accréditatives au bénéfice des investisseurs.

Selon la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, l'impact fiscal est comptabilisé au moment de la renonciation des déductions en faveur des investisseurs.

RÉGIME D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 9. La contrepartie versée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit des actions ordinaires et aucune charge de rémunération n'est comptabilisée au moment de l'exercice des options d'achat d'actions.

CAPITAUX PROPRES

Les variations des capitaux propres de la période attribuables aux variations des bénéfices non répartis (déficit), aux variations du surplus d'apport et aux variations du capital-actions sont présentées séparément.

Les composantes des bénéfices non répartis (déficit), du surplus d'apport et du capital-actions sont présentées séparément.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

FUTURE INCOME TAXES AND MINING TAXES

The Company uses the asset and liability method of accounting for income taxes. Under this method, future tax assets and liabilities are recognized for the tax consequences attributable to differences between the financial statements carrying amounts of existing assets and liabilities and their respective tax basis. Future tax assets and liabilities are measured using enacted or substantively enacted tax rates that are expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are likely to be recovered or settled. The effect on future tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income in the year that includes the enactment date. The Company establishes a valuation allowance against future income tax assets if, based on available information, it is more likely than not that some or all of the future tax assets will not be realized.

FLOW-THROUGH SHARES

Shares issued following a flow-through financing are recorded at their selling price. The resource expenditure deductions for income tax purposes related to exploratory activities are renounced in favour of the investors in accordance with tax legislation.

Under the liability method of accounting for income taxes, the future income taxes are recorded on the date that the Company renounces the deductions to the investors.

STOCK OPTION PLAN

The Company offers a stock option plan, which is described in Note 9. Any consideration paid on the exercise of stock options is credited to common share capital and no compensation expense is recognized for this plan when stock and stock options are exercised.

EQUITY

Changes in equity for the period arising from changes in contributed surplus, changes in retained earnings (deficit) and changes in share capital are presented separately.

Components of equity, retained earnings (deficit), contributed surplus and capital stock are presented separately.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de cette juste valeur (qui incluent les intérêts, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés) sont incluses dans les résultats.

Les comptes d'encaisse, les souscriptions à recevoir, taxes à recevoir et autres débiteurs sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, au moment où le gain et la perte cumulé est transféré dans les résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances à des sociétés apparentées sont classées comme prêts et créances.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

FINANCIAL INSTRUMENTS

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification as described below. Their classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Company's designation of such instruments. Settlement date accounting is used.

Held for trading

Held for trading financial assets are financial assets typically acquired for resale prior to maturity or that are designated as held for trading. They are measured at fair value at the balance sheet date. Fair value fluctuations (including interest, gains and losses realized on disposal and unrealized gains and losses) are included in earnings.

Cash accounts subscriptions receivable, taxes receivable and other receivables are classified as held-for-trading assets.

Available-for-sale

Available-for-sale financial assets are those non-derivative financial assets that are designated as available-for-sale, or that are not classified as loans and receivables, held-to-maturity or held-for-trading investments. Except as mentioned below, available-for-sale financial assets are carried at fair value with unrealized gains and losses included in accumulated other comprehensive income until realized when the cumulative gain or loss is transferred to earnings.

Available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market are recorded at cost.

Interest on interest-bearing available-for-sale financial assets is calculated using the effective interest method.

Loans and receivables

Loans and receivables are accounted for at amortized cost using the effective interest method.

The advance to related companies are classified as loans and receivables.

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

Autres passifs financiers

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Les créiteurs et frais courus sont classés comme autres passifs financiers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable sauf indication contraire dans les notes. L'encaisse porte intérêt à un taux variable. Les taxes à recevoir et les créiteurs ne portent pas intérêt. La juste valeur des avances à une société privée apparentée n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

Other financial liabilities

Other liabilities are recorded at amortized cost using the effective interest method and include all financial liabilities, other than derivative instruments.

Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities.

Transaction costs

Transaction costs related to held for trading financial assets are expensed as incurred. Transaction costs related to available-for-sale financial assets, other liabilities and loans and receivables are netted against the carrying value of the asset or liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method.

Effective interest method

The Company uses the effective interest method to recognize interest income or expense which includes transaction costs or fees, premiums or discounts earned or incurred for financial instruments.

Fair value

The fair value of all of the Company's financial instruments approximates the carrying value unless otherwise noted. Cash bears interest at variable rate. Taxes receivable and accounts payable are without interest. The fair value of advances to a private related company could not be established as it is almost impossible to find on the financial market an instrument bearing essentially the same economical characteristics.

IMPAIRMENT OF LONG-LIVED ASSETS

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the total undiscounted cash flows expected from their use and eventual disposition. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its fair value.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

5. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(suite)

CRÉDIT D'IMPÔT À TITRE DE DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à titre de droits miniers sur les frais reliés aux activités minières engagées au Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais engagés.

La Société a aussi droit au crédit d'impôt remboursable pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des frais engagés.

Les crédits d'impôts liés à l'exploration sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société divulgue les exigences en matière d'informations à fournir sur le capital, telles que : des informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; des données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait que l'entité s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures; et les conséquences pour l'entité si elle ne s'est pas conformée aux exigences en question. Les informations additionnelles sont présentées à la note 12, intitulée « Informations concernant le capital ».

6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	TITRES MINIERS			COÛT COST 2009	ACQUISITION	RADIATION WRITE-OFF	COÛT COST 2010
	CLAIMS 2010	REDEVANCE ROYALTIES %	CANTON TOWNSHIP				
Québec / Quebec :							
Stellar - Aiguebelle (100 %)	4	2 %	Aiguebelle	88 037	-	-	88 037
Opinaca (100 %)	46	2 %	Opinaca	234 955	4 440	-	239 395
Cléricy (100 %)	3	2 %	Cléricy	29 163	3 756	-	32 919
Gaspésie (100 %)	-	0 %	Gaspésie	320 657	2 787	-	323 444
Gatineau Bloc 1 (100%)	-	2 %	Gatineau	-	54 747	54 747	-
Gatineau Bloc 2 (100%)	-	2 %	Gatineau	-	43 537	-	43 537
Sept-Îles (100%)	9	2 %	Abbadé	-	40 000	40 000	-
Kipawa (70%)	14	2 %	Kipawa	-	77 441	-	77 441
Eastmain (75%)	-	2 %	Eastmain	-	66 385	66 385	-
	<u>76</u>			<u>672 812</u>	<u>293 093</u>	<u>161 132</u>	<u>804 773</u>

5. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

(continued)

MINING RIGHTS TAX CREDIT AND TAX CREDIT FOR MINING EXPLORATION COMPANIES

The Company is entitled to refundable mining rights tax credit on mining exploration charges incurred in Quebec. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The Company is also entitled to the refundable tax credit for mining exploration companies on qualified exploration expenditures incurred. This tax credit has been applied against the charges incurred.

The exploration tax credits are recorded provided that the Company is reasonably certain that these credits will be received.

CAPITAL DISCLOSURES

The Company discloses requirements concerning capital such as: qualitative information about an entity's objectives, policies and processes for managing capital; quantitative data about what it regards as capital; whether the entity has complied with any externally imposed capital requirements and if not, the consequences of such non-compliance. Additional information is presented in Note 12, "Capital disclosures".

6. MINING PROPERTIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

7. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

7. DEFERRED EXPLORATION EXPENSES

	COÛT COST 2009	FRAIS D'EXPLORATION EXPLORATION COST	RADIATION WRITE-OFF	COÛT COST 2010
Québec / Quebec :	\$	\$	\$	\$
Stellar - Aiguebelle	2 300	-	-	2 300
Opinaca	385 945	154 424	-	540 369
Cléricy	20 300	-	-	20 300
Gaspésie	46 421	46 632	-	93 053
Gatineau Bloc 1	-	55 073	55 073	-
Sept-Îles	-	12 819	12 819	-
Kipawa	-	23 690	-	23 690
	<u>454 966</u>	<u>292 638</u>	<u>67 892</u>	<u>679 712</u>

8. CAPITAL-ACTIONS

8. CAPITAL STOCK

Autorisé

Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Unlimited number of voting and participating common shares without par value

Les mouvements dans le capital-actions de la Société se détaillent comme suit :

Changes in Company capital stock were as follows:

	2010		2009		
	Quantité Number	Montant Amount \$	Quantité Number	Montant Amount \$	
Solde au début de l'exercice	14 000 000	2 051 954	10 250 000	1 717 640	Balance, beginning of year
Payées en argent*	-	-	3 250 000	159 314	Paid in cash*
Financement accreditif**	2 352 940	99 188	-	-	Flow-through shares**
Acquisition de propriétés minières	1 025 000	177 250	500 000	175 000	Acquisition of mining properties
Solde à la fin	<u>17 377 940</u>	<u>2 328 392</u>	<u>14 000 000</u>	<u>2 051 954</u>	Balance, end of year

* Les placements privés sont présentés déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 165 686 \$ en 2009.*

* Private issues are presented net of the fair value of warrants amounting to \$ 165 686 in 2009.*

** La Société a émis, le 30 décembre 2009, un total de 2 352 940 unités. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société au prix de 0.17 \$ l'action et d'un bon de souscription permettant à leur détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société au coût de 0.25 \$ par action. Le montant total émis provenant de cette souscription est de 400 000 \$ et a été comptabilisé au prorata de la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription. Le financement public accreditif est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 300 812 \$.**

** In December 30, 2009, the Company issued a total of 2,352,940 units. Each unit consists of one common share of the Company at a price of \$0.17 per share and a warrant entitling the holder to purchase one common share of the company at a cost of \$0.25 per share. The total amount emitted from this subscription is \$ 400,000 and was recognized in proportion to the fair value of shares and warrants. Public flow-through financing is presented net of the fair value of warrants amounting to \$ 300,812.

9. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 2 800 000 actions de la Société et le nombre maximal d'actions réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un administrateur, un employé ou un dirigeant ne peut dépasser 5 % des actions en circulation à la date d'attribution et le nombre maximal d'actions réservées pour attribution à des consultants et à des responsables des relations avec les investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions en circulation à la date d'attribution. Les options d'achat d'actions seront acquises de la façon suivante : 25 % à la date de l'octroi, 25 % neuf mois après la date de l'octroi, 25 % un an après la date de l'octroi et 25 % dix-huit mois après la date de l'octroi. Par contre, les options octroyées aux responsables des relations avec les investisseurs seront acquises graduellement sur une période de 12 mois. Les options d'achat d'actions expireront au plus tard cinq ans après avoir été octroyées.

Au cours de l'exercice, la juste valeur des bons de souscriptions octroyés en vertu du régime a été calculée selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options avec les hypothèses suivantes : durée estimative de 1 an, taux d'intérêt sans risque de 2,25 %, dividende prévu de 0 % et volatilité prévue de 216 %.

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS

The shareholders of the Company approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors and consultants of the Company, share purchase options to acquire shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors.

The plan provides that the maximum number of shares in the capital of the Company that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 2,800,000 shares, that the maximum number of shares which may be reserved for issuance to an employee, officer or director may not exceed 5% of the outstanding shares at the time of vest and the maximum number of shares which may be reserved for issuance to consultants and investors relation representative may not exceed 2% of the outstanding shares at the time of vest. The share purchase options are acquired at the following condition: 25% at the date of grant, 25% nine months after the date of grant, 25% one year after the date of grant and 25% eighteen months after the date of grant. Options granted to investors relation representative are acquired gradually on a 12 months period. These options will expire no later than five years after being granted.

During the year, the fair value of warrants granted in accordance with the plan was estimated using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: estimated duration of 1 year, risk-free interest rate of 2.25 %, dividend yield of 0% and expected volatility rate of 216%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

9. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Options d'achat d'actions

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	2010		2009		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	900 000	0,35	950 000	0,28	Outstanding, beginning of year
Octroyées	950 000	0,17	-	-	Granted
Annulées	-	-	(50 000)	0,25	Cancelled
En circulation à la fin de l'exercice	<u>1 850 000</u>	0,26	<u>900 000</u>	0,35	Outstanding, end of year
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	<u>1 325 000</u>	0,29	<u>750 000</u>	0,28	Exercisable options, end of year
		2010	2009		
		\$	\$		
La moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées		0,20	0,42		The weighted average fair value of options granted

Les options octroyées et exerçables au 31 juillet 2010 sont les suivantes:

Octroyées / Granted	Exerçables / exercisable	Prix de levée / Exercise price	Date d'expiration / Expiry date
600 000	600 000	0,25	Juin / June 2013
300 000	300 000	0,54	Juin / June 2013
750 000	375 000	0,17	Octobre / October 2014
200 000	50 000	0,17	Octobre / October 2014
<u>1 850 000</u>	<u>1 325 000</u>		

La Société a octroyé 950 000 (Nil en 2009) options d'achat d'actions d'une durée de 5 ans à des administrateurs, dirigeant et consultant. Un coût de rémunération à base d'actions de 141 661 \$ (Nil en 2009) a été comptabilisé et passé en charges au cours de l'exercice.

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	Directeurs et Consultants / Directors and Consultants 2010	Directeurs / Director 2009	
Taux d'intérêt sans risque	2,79%	3,50 %	Risk-free interest rate
Volatilité prévue	191,84%	198 %	Expected volatility
Taux de rendement des actions	Néant / Nil	Néant / Nil	Dividend yield
Durée de vie prévue, moyenne pondéré	5 ans/years	5 ans/years	Weighted average expected life

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

Share Purchase Options

Changes in Company share purchase options were as follows:

Options granted and exercisable as at July 31, 2010 are as follows:

The Company granted 950,000 (Nil in 2009) five-year share purchase options to directors, officer and consultant. The stock-based compensation cost recorded as expenses for the options granted for the year was \$ 141,661 (\$ Nil in 2009).

The fair value of options granted was estimated using the Black-Scholes model with the following weighted average assumptions:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

9. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

9. SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)

	Options émises aux courtiers et à des intervenants		Options granted to brokers and intermediaries		
	2010	2009	2010	2009	
	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	Nombre / Number	Prix de levée moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	316 650	0,20	316 650	0,20	Outstanding, beginning of year
Octroyées	235 294	0,17	-	-	Granted
Annulées	(316 650)	0,20	-	-	Cancelled
En circulation à la fin de l'exercice	<u>235 294</u>	0,17	<u>316 650</u>	0,20	Outstanding, end of year
Options aux courtiers et à des intervenants en circulation		Prix Price			Date d'expiration Expiry Date
Brokers and Intermediaries Options Outstanding		\$			
	235 294	0,17			Décembre / December, 2011

Bons de souscription

Warrants

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

Changes in Company warrants were as follows:

	2010		2009		
	Nombre Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	Nombre Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
En circulation au début de l'exercice	5 169 450	0,19	1 919 450	0,25	Outstanding, beginning of year
Octroyés	2 352 941	0,25	3 250 000	0,15	Granted
Expirées	(5 169 450)	0,19	-	-	Expired
En circulation à la fin de l'exercice	<u>2 352 941</u>	0,25	<u>5 169 450</u>	0,19	Outstanding, end of year
Bons de souscription en circulation		Prix Price			Date d'expiration Expiry Date
Warrants Outstanding		\$			
	2 352 941	0,25			Décembre / December, 2010

La juste valeur des bons de souscription a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes:

The fair value of warrants granted was estimated using the Black-Scholes model with the following weighted average assumptions:

	2010	2009	
Taux d'intérêt sans risque	1,44%	1,44 %	Risk-free interest rate
Volatilité prévue	227,63%	227,63%	Expected volatility
Taux de rendement des actions	Néant / Nil	Néant / Nil	Dividend yield
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	2 ans	2 years	Weighted average expected life

Les bons de souscription ont été émis dans le cadre de placements privés aux détenteurs d'actions ordinaires. Ils sont comptabilisés en réduction du capital-actions à leur juste valeur de 300 812 \$ (338 000 \$ en 2009).

The warrants were issued under private placements to common shareholders. They have been accounted for at their fair value of \$ 300,812 (\$338,000 in 2009) in reduction of capital stock.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

10. FLUX DE TRÉSORERIE**10. CASH FLOWS**

a) Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

a) Net change in non-cash working capital items

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
	\$	\$	
Souscriptions à recevoir	20 000	(20 000)	Subscriptions receivable
Taxes à recevoir	(6 133)	48 033	Taxes receivable
Autres débiteurs	4 722	5 787	Other receivables
Frais payés d'avance	3 760	(9 940)	Prepaid expenses
Créditeurs et frais courus	<u>7 565</u>	<u>(43 804)</u>	Accounts payable and accrued liabilities
	<u>29 914</u>	<u>(19 924)</u>	

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie

b) Items not affecting cash and cash equivalents

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
	\$	\$	
Rémunération à base d'action	141 661	239 150	Stock-based compensation
Acquisition de propriétés minières par l'émission de capital-actions	177 250	175 000	Acquisition of mining properties by issuance of capital stock
Frais d'émission d'actions pour options aux courtiers et à des intervenants	30 081	-	Share issuance expenses for brokers and intermediaries options

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

c) Cash and cash equivalents

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
	\$	\$	
Encaisse	<u>15 147</u>	<u>279 912</u>	Cash

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS FUTURS

a) La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par l'application du taux d'imposition combiné au fédéral et provincial de 30,32 % (30,90 % en 2009) au bénéfice (perte) avant impôts en raison des éléments suivants :

11. FUTURE INCOME AND MINING TAXES

a) Income tax expenditures (recovery) differ from the amounts computed by applying the combined federal and provincial income tax rate of 30.32 % (30.90 % in 2009) to the earning (loss) before taxes for the following reasons:

	2010	2009	
	\$	\$	
Perte avant impôts	<u>718 257</u>	<u>(553 826)</u>	Loss before income taxes
Impôts sur les bénéfices (recouvrés prévus)	(217 775)	(171 132)	Income taxes (expected recovery)
Augmentation (diminution) des impôts résultants des éléments ci-dessous :			Increase (reduction) in income taxes resulting from :
Dépenses non déductibles	1 439	4 539	Non-deductible expenses
Rémunération à base d'actions	42 952	-	Stock-based compensation
Frais d'émission d'actions déductibles	(14 682)	-	Deductible share issuance expenses
Avantages fiscaux matérialisés sur déduction d'actifs miniers	<u>188 066</u>	<u>166 593</u>	Tax benefit realized on mining assets deductions
	-	-	
Passif d'impôts futurs renversé aux résultats	<u>68 500</u>	<u>173 900</u>	Future income taxes liability reversed to earnings
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs	<u>68 500</u>	<u>173 900</u>	Future income and mining taxes
Les éléments importants des actifs et des passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :			Significant components of the future tax assets and liabilities are as follows:
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 30,32 % (30,90 % en 2009)			Federal and provincial combined tax rate of 30.32 % (30.90 % in 2009)
	2010	2009	
Actifs d'impôts futurs			Future income tax assets
	\$	\$	
Pertes reportées	440 546	261 800	Losses carried forward
Frais d'émission d'actions	39 035	30 100	Share issuance expenses
Total des actifs d'impôts futurs bruts	<u>479 581</u>	<u>291 900</u>	Total gross future tax assets
Provision pour moins-value	<u>(479 581)</u>	<u>(291 900)</u>	Valuation allowance
	-	-	
Passif d'impôts futurs			Future tax liabilities
Écarts temporaires liés aux actifs miniers	<u>(369 200)</u>	<u>(300 700)</u>	Temporary differences related to mining assets
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs	<u>(369 200)</u>	<u>(300 700)</u>	Future income and mining taxes

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS FUTURS (suite)

- b) L'avantage fiscal provenant du report de pertes n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes, susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et, conséquemment, de diminuer les impôts sur le revenu, s'élèvent à 1 452 988 \$ (832 716 \$ en 2009) et expirent comme suit :

ANNÉE D'ORIGINE YEAR INCURRED	MONTANT AMOUNT	ANNÉE D'EXPIRATION EXPIRY DATE
	\$	
2007	10 000	2027
2008	453 329	2028
2009	369 387	2029
2010	620 272	2030

- c) La valeur fiscale des actifs miniers excède la valeur comptable d'environ 1 213 795 \$ (972 931 \$ en 2009). La différence entre la valeur fiscale et les montants capitalisés aux états financiers découle principalement de la renonciation par la Société en faveur des investisseurs aux déductions relatives aux frais d'exploration payés au moyen de financements accreditifs de même que des radiations comptables de biens miniers.
- d) Le solde fiscal non amorti des frais relatifs à l'émission d'actions totalise 128 745 \$ au 31 juillet 2010 (97 422 \$ en 2009) et est déductible au cours des prochains exercices.

12. INFORMATION SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financières.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accreditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

11. FUTURE INCOME AND MINING TAXES (continued)

- b) Tax benefits from loss have not been recorded in the financial statements. These losses, likely to reduce the taxable income of future fiscal years and consequently, reduce income tax, amount to \$ 1,452,988 (\$ 832,716 in 2009) and expire as follows :

- c) The tax value exceeds the carrying value of mining properties by approximately \$ 1,213,795 (\$ 972,931 in 2009). The difference between the tax and the amounts capitalized in the financial statements mainly results from the renunciation by the Company in favour of investors of deductions related to exploration costs paid through flow-through shares financing as well as from write-offs of mining properties.
- d) The tax unamortized balance of share issuance expenses amounts to \$ 128,745 as at July 31, 2010 (\$ 97,422 in 2009) and is deductible over the next years.

12. CAPITAL DISCLOSURES

The Company's objective in managing capital is to safeguard its ability to continue its operations as well as its acquisition and exploration programs. The Company manages its capital structure and makes adjustment to it in light of changes in economic conditions and the risk characteristics of the underlying assets. In order to maintain or adjust the capital structure, the Company may issue new shares and acquire or sell mining properties to improve its financial performance and flexibility.

The Company's capital is constituted of shareholders' equity. To effectively manage the Company's capital requirements, the Company has in place a planning and budgeting process to help determine the funds required to ensure the Company has appropriate liquidity to meet its operating and growth objectives. The Company is not subjected to any externally imposed capital requirements, unless the Company closes a flow-through private placement where the funds are restricted in use for exploration expenses.

12. INFORMATION SUR LE CAPITAL (suite)

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 1 104 391\$ au 31 juillet 2010 et de 1 221 902 \$ au 31 juillet 2009, soit une diminution de 117 511 \$ au cours de l'exercice.

Les principales variations proviennent de l'émission de capital-actions de 577 250 \$ en contrepartie de la perte d'opération de 786 756 \$ et de la rémunération à base d'actions de 141 661 \$.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est assujettie à des risques de crédit par son encaisse détenue dans une seule institution financière. La Société réduit le risque de crédit en maintenant l'encaisse dans une banque à charte canadienne reconnue. L'exposition secondaire de la Société au risque du crédit a trait aux taxes de vente gouvernementales remboursables pour une somme de 20 860 \$ dont le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Les créiteurs et charges à payer de la Société viennent généralement à échéance dans les 90 prochains jours ou moins.

Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

12. CAPITAL DISCLOSURES (continued)

The Company defines its capital as shareholders' equity, including stock option plan. Capital is \$ 1,104,391 as at July 31, 2010 and \$1,221,902 as at July 31, 2009, a decrease of \$ 117,511 during the year.

Principal variations are due to the issue of capital stock for \$ 577,250 in compensation of net loss of \$786,756 and of the stock-based compensation for \$141,661.

13. FINANCIAL INSTRUMENTS AND RISK MANAGEMENT**Financial risk management objectives and policies**

The Company is exposed to various financial risks resulting from both its operations and its investments activities. The Company's management manages financial risks.

The Company does not enter into financial instrument agreements including derivative financial instruments for speculative purposes.

Financial risks

The Company's main financial risk exposure and its financial risk management policies are as follows.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Company is subject to concentrations of credit risk through cash held in the same financial institution. The Company reduces its credit risk by maintaining its cash with a major Canadian chartered bank. The Company's secondary exposure to credit risk is on refundable government sales taxes for an amount of \$ 20,860 considered as minimal credit risk.

Liquidity risk

The risk management of liquidity aims at maintaining sufficient cash and cash equivalents in order to make sure that it has the required funds to meet its obligations and to continue its exploration programs. Creditors and accrued liabilities of the Company are generally due in 90 days or less.

To manage this liquidity risk, the Company establishes budget cash flows and estimates in order to determine its financing needs.

14. ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives; cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Suite à des conventions d'actions accréditatives, au 31 juillet 2010, la Société devait dépenser en frais d'exploration un montant de 198 858 \$.

15. ENGAGEMENTS

a) Entente de service

La Société a signé un bail pour une somme annuelle de 30 000 \$ pour les espaces de bureau de son siège social. Le bail est valide pour une période d'un an débutant le 1er juillet 2010 et se terminant le 30 juin 2011. Ce bail a été contracté envers une société contrôlée par le président de la Société. Au 31 juillet 2010, le solde de cet engagement est de 27 500 \$.

En novembre 2008, la Société a signé un contrat avec une société contrôlée par le président de la Société. Ce contrat d'une durée de deux ans prendra fin le 31 octobre 2010. La Société s'est engagée à verser des honoraires de 93 000 \$ la première année et de 24 000 \$ la deuxième année.

b) Ententes d'option d'acquisition de propriétés minières

La Société a conclu des ententes d'option, qui peuvent exiger des paiements en espèces, l'émission d'actions et travaux d'exploration dans le but d'acquérir un intérêt de certaines propriétés. La Société a signé des ententes comportant les engagements suivants :

14. CONTINGENCIES

The Company's operations are governed by governmental laws and regulations regarding environmental protection. The environmental consequences are hardly identifiable whether it is the result level, the impact or its deadline. At the date of financial statements and to the best knowledge of its management, the Company is at the present in conformity with the laws and regulations. Restoration costs will be accounted in earnings of the year it will be possible to make a reasonable estimate.

The Company is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there are no guarantees that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Following flow-through shares agreements, as at July 31, 2010, the Company has to incur exploration expenses amounting to \$198,858.

15. COMMITMENTS

a) Service agreement

The Company signed a lease contract for office spaces for an annual amount of \$30,000. The one year lease begins on July 1, 2010 and will finish on June 30, 2011. This agreement is contracted with a company controlled by the president of the Company. On July 31, 2010, the balance of the lease is \$ 27,500.

In November 2008, the Company signed an agreement with a company controlled by the president of the Company. This two year contract will expire on October 31, 2010. The Company will have to pay fees amounting to \$93,000 for the first year and \$ 24,000 for the second year.

b) Option agreements of mining properties

The Company has entered into option agreements, which may require future cash payments, issuance of shares and exploration work in order to acquire interest in certain properties. The Company has agreed to the following commitments related to option agreements:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

15. ENGAGEMENTS (suite)

15. COMMITMENTS (continued)

	Paiements en espèces	Paiements en actions	Travaux d'exploration
	Cash payments	Share payments	Exploration work
	\$		\$
2010	-		
Kipawa	30 000	200 000	100 000
2011			
Kipawa	50 000	250 000	-
Gatineau Bloc 2- Wakefield	15 000	100 000	100 000

c) Redevances

Des redevances seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale de certaines propriétés débiterait. Les redevances sont de 2 % au 31 juillet 2010.

c) Royalties

Royalties will be paid if commercial operations are attained on certain mining properties. These royalties amount to 2 % on July 31, 2010.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 JUILLET 2010 ET 2009

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
JULY 31, 2010 AND 2009

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a effectué les transactions suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Société dont un administrateur de Stelmine est également administrateur de la Société:		
<u>À titre de frais d'exploration reportés</u>	250 836	362 332
<u>À titre de dépenses</u>		
Frais généraux d'administration	79 062	122 163
Honoraires professionnels	11 845	-
Honoraires des consultants	118 227	69 000
<u>À titre de passif</u>		
Comptes fournisseurs et frais courus	28 867	20 980
<u>À titre d'actif</u>		
Frais payés d'avance	3 000	10 660
Avances sur travaux d'exploration à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	95 153
Société dont un dirigeant de Stelmine Canada Ltée est également dirigeant de la Société:		
<u>À titre d'actif à long terme</u>		
Avances à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	69 382	85 583

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

16. RELATED PARTY TRANSACTIONS

The Company undertook the following transactions:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
	\$	\$	
			Company in which the Stelmine Company's president is acting as an officer:
<u>À titre de frais d'exploration reportés</u>	250 836	362 332	<u>As deferred exploration expenses</u>
<u>À titre de dépenses</u>			<u>As expenses</u>
Frais généraux d'administration	79 062	122 163	General administrative expenses
Honoraires professionnels	11 845	-	Professional fees
Honoraires des consultants	118 227	69 000	Consultant fees
<u>À titre de passif</u>			<u>As liabilities</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	28 867	20 980	Accounts payable and accrued liabilities
<u>À titre d'actif</u>			<u>As assets</u>
Frais payés d'avance	3 000	10 660	Prepaid expenses
Avances sur travaux d'exploration à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	95 153	Advance on exploration expenses to a related company, without interest or fixed repayment conditions
			Company in which a director of Stelmine Canada LTD. is also a director
<u>À titre d'actif à long terme</u>			<u>As a long-term asset</u>
Avances à une société apparentée, sans intérêts ni modalités d'encaissement	69 382	85 583	Advance to a related company, without interest or fixed repayment conditions

Management is of the opinion that these transactions were undertaken under the same conditions as transactions with non-related parties. These operations are incurred in the normal course of business and measured at the exchange amount, representing the monetary consideration paid.